

LISTE RÉCAPITULATIVE Séance du 18 juillet 2024

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
18/07/2024	DE_2024_030	Convention avec l'EPF - Etablissement Public Foncier	

Séance du **jeudi 18 juillet 2024**

Délibération N° **DE_2024_030**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	10
Date de la convocation : 15/07/2024		
Pour	Contre	Abstention
9	1	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-huit juillet deux mille vingt-quatre, à 17 heures 20, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIAK Hélène Monsieur HEROUART Michel Monsieur DAUSSY Eric Monsieur DREANO Frédérique Madame DUBOS Astrid

Représentés :

Excusés : Madame CAPRON Marie Madame VOLANT Aline

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise Monsieur JOZEFOWICZ Olivier

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur DELPLANQUE Nicolas est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Convention avec l'EPF - Etablissement Public Foncier

Monsieur le Maire explique à l'assemblée la proposition de convention avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) pour l'acquisition d'un ensemble immobilier Rue du 08 Mai.

La convention engage la commune à :

- Racheter la pature (terrain attenant à la ferme) qui est un terrain non construable pour un montant avec les frais annexes de : 11.500 €
- Convention signée de 3 ans - fin : 02/07/2027
- Racheter le terrain viabilisé à la fin des 3 ans si la commune n'a pas trouvé de bailleur social pour un montant de 145.250 €
- De restituer la décote foncière si au bout de 8 ans aucune construction d'habitation n'a été faite sur le terrain, soit : 105.250

L'EPF s'engage à :

- Acheter les terrains : AE 191- 192 - 377 - 376 et 189 (la ferme et 2 terrains appartenant à l'ancienne pharmacie)
- A effectuer toutes les démarches administratives : frais annexes et de gestion
- Démolir la ferme et viabiliser les terrains
- Autres informations dans la convention

Après discussion, le Conseil Municipal, ACCEPTE la proposition de convention avec l'EPF

Fait et délibéré le : 18 juillet 2024 Pour extrait conforme : 18 juillet 2024

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Monsieur DELPLANQUE Nicolas

